

Arrondissement de Bruxelles

TRIBUNAL
DE PREMIERE INSTANCE

Cabinet du
juge d'instruction
Vandermeersch

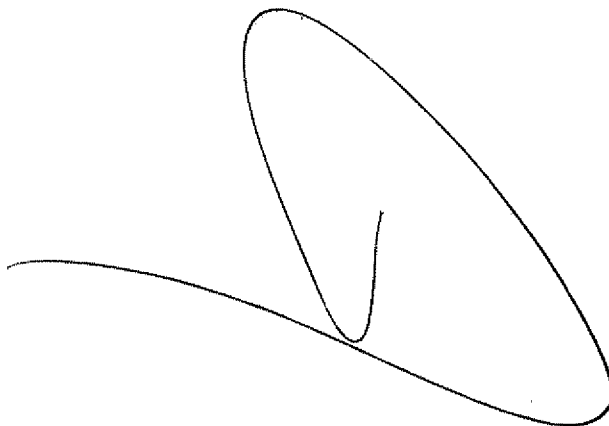
**Inventaire
des pièces de la procédure**

Dossier n° 57/95**57v

1 31.07.95 Lettre Mtre DE TEMMERMAN + 1 ann. (jonction de
l'enquête interne des FAR sur la mort des casques
bleus)

Bruxelles, le 7 novembre 1995

Le Greffier,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke extending to the left.

Luc DE TEMMERMAN

ADVOCATENKANTOOR - CABINET D'AVOCATS

HORIZONTLAAN 6 - 3090 OVERIJSE (Brussels - Belgium) - TEL. : (32/2) 687.65.60 - FAX : (32/2) 687.69.53

57/85.

Luc DE TEMMERMAN
Jan BOURNONS
Geert DE GREEF
Nathalie HOLLASKY
ADVOCATEN - AVOCATS

Mons. . VAN DER MEERSCH
Juge d'Instruction
Rue Quatre Bras 13
1000 Bruxelles

1
1000

V/réf : BAGOSORA
N/réf : 49262 /LDT/ldt

Overijse, 31 juillet 1995.

Monsieur le Juge d'Instruction,

Concerne: BAGOSORA / TRIBUNAL INTERNATIONAL

Je vous confirme notre entretien téléphonique de ce jour et je me permets de vous joindre la lettre et les annexes que je viens de recevoir du Colonel BAGOSORA.

Je suppose que le Colonel GATSINZI vous a informé de l'existence de ce rapport lors de son audition au Rwanda.
Je tiens une nouvelle fois à vous rappeler que le Colonel GATSINZI a été remplacé par décision du Gouvernement Rwandais, sans intervention du Colonel BAGOSORA. Il y a lieu de demander aux membres de ce gouvernement le motif de ce remplacement.

Ces divers témoignages et documents étant très circonstancié quant au rôle précis, rempli par le Colonel BAGOSORA lors des événements d'avril 1994 en tant que directeur du cabinet du Ministère de la Défense je vous invite, et j'insiste fermement, de lever immédiatement le mandat international, lancé contre mon client afin de lui permettre de venir s'expliquer auprès du Procureur du Tribunal International.

Il y a également lieu de vous rendre sans délai auprès des personnes qui sont accusées sur base de documents et témoignages obtenus en milieu FPR par votre enquête judiciaire afin de pouvoir garantir l'objectivité de celle-ci.

Luc DE TEMMERMAN

ADVOCATENKANTOOR - CABINET D'AVOCATS

HORIZONTLAAN 6 — 3090 OVERIJSE (Brussels - Belgium) — TEL. : (32/2) 687.65.60 — FAX : (32/2) 687.69.53 ²

Luc DE TEMMERMAN
Jan BOURNONS
Geert DE GREEF
Nathalie HOLLASKY

ADVOCATEN / AVOCATS

J'adresse une copie de la présente et des annexes à Monsieur GOLDSTONE, ainsi qu'au Ministre de la Justice Belge et l'Auditeur-Général.

Je me permets également de joindre un exemplaire du livre "LA VERITE SUR LE DRAME RWANDAIS, édité par le RDR, section CAMEROUN et qui doit pouvoir contribuer à comprendre le dossier RWANDA.

Veuillez agréer, Monsieur le Juge d'Instruction, l'expression de mes sentiments distingués.

Luc DE TEMMERMAN

Goma, le 22 Juillet 1995

Maître Luc DE TEMMERMAN

Cher Maître,

Me référant à notre dernier entretien téléphonique au cours duquel vous m'avez confirmé le refus catégorique du Juge d'instruction VANDERMEERSCH de me rencontrer malgré ma bonne volonté de l'aider à découvrir la vérité notamment sur la mort des 10 casques bleues belges de la MINUAR à Kigali, je veux une fois de plus démontrer à la communauté internationale et tout particulièrement au peuple belge que je suis et reste prêt à toute collaboration pour que lumière soit faite rapidement sur les faits me reprochés et que justice soit rendue. C'est pour cela que je vous envoie en annexe les documents suivants :

- le compte rendu de la réunion que j'ai dirigée dans la nuit du 06 au 07 avril 1994 ;
- le texte du communiqué émanant du Ministère de la Défense que j'ai signé ;
- la lettre n° 622/OFFR.1 du 09 avril 1994 signé Colonel BEM GATSINZI MARCEL sur l'assassinat des Mil Belges de la MINUAR.
- la lettre N° 0689/OFFR.2.3 transmettant au Chef EMAR le dossier d'enquête sur la mort des casques bleues belges survenue au camp KIGALI en date du 07 avril 1994 ;
- le démenti des fausses accusations du FPR - KIGALI par le colonel BEMSG NTIWIRAGABO ALOYS.

Je voudrais encore une fois rappeler que toutes les personnes interrogées dans le dossier d'enquête sus mentionné sont encore en vie :

- Le colonel BEM GATSINZI Marcel est chef d'Etat Major Adjoint dans l'APR à Kigali.

.../...

- les autres se trouvent au Zaïre à GOMA et/ou à BUKAVU.

Par ailleurs, je pense que le Juge d'instruction VANDERMEERSCH doit libérer sa conscience de tout préjugé ou de toute pression extérieure pour minimiser le discrédit de la justice belge déjà très grand.

Dans tous les cas, je souhaite que le public notamment belge soit également au courant des différents documents précités pour qu'il sache que la justice belge veut éliminer par tous les moyens un témoin gênant avant qu'il ne dise tout ce qu'il sait sur le drame rwandais dont le gouvernement belge est l'un des principaux responsables.

Veillez agréer, Cher Maître, mes meilleurs sentiments d'amitié.


Colonel BENS BAGOSORA Théoneste

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DIRECTEUR DE CABINET -
CHEF EM GD N - OFFR CABINET MINADEF - EM AR et EM GD N
NUIT DU 06 AU 07 AVRIL 1994

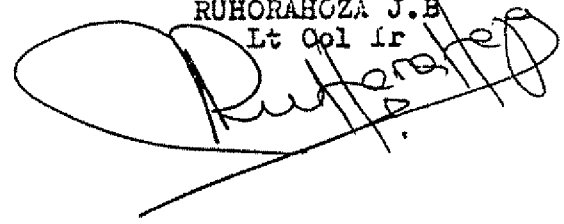
1. Le Directeur de Cabinet MINADEF a dirigé une réunion dans la nuit du 06 au 07 Avr 94 qui regroupait le Chef EM Gd N, les OFFR du MINADEF, de l'EM AR et de la Gd N. Le Comd de la MINUAR et le Comd BSM y ont pris part.
Cette réunion faisait suite à la catastrophe survenue le 062030B Avr 94 où l'avion Présidentiel a été abattu par des éléments non encore identifiés au retour d'une réunion à DAR-ES-SALAAM.
Outre notre Chef de l'Etat, avaient pris place dans l'avion le Président du BURUNDI, Son Ministre de la Communication et le Secrétaire d'Etat à la Planification, le Chef EM AR, le Col SAGATWA, l'Ambassadeur RENZAHO, le Dr AKINGENEYE et le Maj BAGARAGAZA. Tous les passagers et l'équipage ont péri dans cette catastrophe.
2. La réunion avait pour but d'arrêter les mesures urgentes de sécurité pour prévenir d'éventuels débordements, rassurer la population et préserver la paix dans cette période de vide du pouvoir.
Ainsi, les mesures suivantes ont été prises:
 - Patrouilles conjointes MINUAR-GD N dans la ville de KIGALI.
 - Défense des points sensibles (RADIO-RWANDATEL-ELECTROGAZ GIKONDO-Dépôts carburants GASTYATA).
 - Unités de KIGALI défendent les Camps respectifs.
 - Le Col BEM GATSINZI assure l'intérim du Chef EM AR.
 - Adresser un message à la Nation.
3. Le Comd de la MINUAR a émis les recommandations et souhaits suivants:
 - Les milices des partis politiques devraient rester calmes
 - Le Bn G Pres devrait rentrer au Camp
 - Le Comd de la MINUAR devrait être associé à toutes les réunions en rapport avec les opérations Mil dans le pays.Le Directeur de Cabinet lui a assuré toute la collaboration requise par la situation du moment. Il lui a demandé également la surveillance du CND par la MINUAR, ce qui a été accepté.
4. Il a été décidé la tenue d'une réunion des Comd OPS, Camps et UNITES AR - GD N ce 071000B Avr 94 pour
 - les informer sur la situation
 - leur communiquer le nouveau Comdt
 - leur indiquer la conduite à tenir
 - échanger les idées.

.../...

5. Le Directeur de Cabinet, le Comd de la MINUAR et le LO auprès de la MINUAR ont eu un entretien avec le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU qui leur a fait part de sa façon de voir le problème. Selon lui, il ne faut en aucun cas s'écarter de l'Accord de Paix d'ARUSHA au risque de compromettre la mission confiée à la MINUAR et/ou s'aliéner la communauté internationale. C'est pourquoi il propose une réunion avec les organes dirigeants du MRND ce 070730B Avr 94 pour voir les possibilités de désignation du successeur du Président de la République. Après celle-ci, une autre rencontre devrait avoir lieu avec les représentations diplomatiques à 0900B pour les mettre officiellement au courant de la situation.

Le Rapporteur:

RUHORAHOZA J.B
Lt Col Ir

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruhorahoza J.B.', is written over the typed name and rank. The signature is fluid and somewhat abstract, with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.

COMMUNIQUE EMANANT DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Le Ministre de la défense a la profonde douleur d'annoncer au peuple Rwandais le décès inopiné du Chef de l'Etat, Son Excellence le Général Major HABYALIMANA Juvénal survenu ce 6 Avril 1994 vers 20h30 à KANOMBE, l'appareil qui le ramenait de Dar-Es-Salaam ayant été descendu par des éléments non identifiés et dans des circonstances non encore élucidées.

A bord du même avion se trouvait Son Excellence Monsieur NTARYAMIRA Cyprien, Président de la République du Burundi qui y a trouvé la mort avec deux de ses Ministres qui l'accompagnaient.

Le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise le Général-Major NSABIMANA Déogratias, l'Ambassadeur RENZAHO Juvénal, le Colonel SAGATWA Elie, le Dr AKINGENEYE Emmanuel et le Major BAGARAGAZA Thaddée et tous les membres de l'Equipage ont aussi péri dans ce sinistre.

Le Ministre de la Défense demande au peuple Rwandais de ne pas céder au découragement suite à ce douloureux événement et d'éviter tout acte pouvant porter atteinte à la sécurité publique.

Il demande spécialement aux Forces Armées de rester vigilantes, d'assurer la sécurité de la population et de garder le courage et la clairvoyance dont elles ont toujours fait preuve dans des moments difficiles.

Il recommande également à la population de rester chez elle en attendant de nouvelles directives.

Signé par ordre

Le Directeur de Cabinet MINADEF
Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste.

Confidentiel

H.J.

KIGALI, le 09 AVR. 1994

N° 0622 / OFPR.1

G1

Au Comd BASE AR

Info : - Monsieur le Ministre de la Défense
KIGALI
- Comd Camp KIG et Cie QG

**O B J E T : Assassinat des Mil Belges
de la MINUAR.**

1. En date du 07 Avr 94, alors que vous étiez Comd Camp KIG et Cie QG, 4 Mil Belges de la MINUAR ont été sauvagement massacrés devant votre bureau et les dépouilles mortelles n'ont PAS pu être évacuées au CSMK. Dans l'après-midi, 6 autres Mil Belges qui s'étaient barricadés dans un local du Comdt Camp KIG ont été également tués par grenades.
2. Vous me fournirez pour le 11 Avr 94 au plus tard le détail de ce tragique événement qui risque de ternir nos bonnes relations avec l'Organisation des Nations Unies en général et le Royaume de Belgique en particulier.

CHENDE
0722

GATSINZI Marcel
Col ~~EM~~
Chef EM-AR (a21)

Confidentiel.

KIGALI, le 07 Mai 1994

N° 0689 /OFFR.2.3

Au Chef EM AR

O B J E T : Transmission dossier

REFERENCE : VL N° 0666/OFFR.2.3
du 22 Avril 1994

1. Par votre lettre en référence, une Commission a été mise sur pied pour procéder à l'enquête relative au décès des casques bleus belges survenue au Camp KIGALI en date du 07 Avril 1994.
2. Vous trouverez en annexe et en 3 exemplaires les éléments de ce dossier tel qu'établi par la dite Commission.

MURASAMPONGO Joseph
Colonel
Président de la Commission



P.V. DE RENSEIGNEMENT

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze, le Sixième jour du Mois de mai, nous MURASAMPONGO Joseph, Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OFFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des Dix Casques bleus belges de la MINUAR survenue le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI, avons l'honneur de porter à la connaissance du Chef Etat-Major de l'Armée Rwandaise à KIGALI, les faits suivants :

1. DEROULEMENT DES FAITS:

En date du 07 Avril 1994, le Major NTUYAHAGA Bernard venait de quitter son habitation à bord d'un MINIBUS pour se rendre au service à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise où il travaille actuellement. Arrivé à hauteur de l'Ecole Supérieure Militaire, des Militaires de la MINUAR (Blancs et Noirs) l'on arrêté et demandé de les déposer à leur Bureau se trouvant au Camp KIGALI en disant qu'ils avaient un message urgent à envoyer à leurs chefs. Il les a embarqués et déposés à leur poste où il y avait d'autres militaires de la MINUAR et il a continué sa route pour le service. Ces casques bleus ont été reçus par une équipe de la MINUAR dans une ambiance normale malgré la consternation qu'on pouvait lire dans les visages de tout le monde suite à la mort du Chef de l'Etat et du Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise.

Après leur arrivée au Camp KIGALI, une rumeur aurait immédiatement circulé comme quoi les casques bleus qui ont assassiné les deux Présidents Rwandais et Burundais et leurs suites venaient d'être capturés et gardés au Camp KIGALI. C'est sur ce faux bruit que les militaires du Camp KIGALI se sont spontanément affolés et se sont rués sur ces casques bleus après avoir forcé les portes des magasins d'armement. Ils en ont tué quatre du coup tandis que six autres ont été tués après qu'un Lieutenant casque bleu belge ait arraché l'arme à un Caporal rwandais non autrement identifié et l'a abattu sur le champ au moment où ce dernier voulait entrer de force dans le local où étaient ces casques bleus pour les faire sortir. Ce fut alors la rage. Les différentes interventions des cadres militaires rwandais disponibles n'ont abouti à aucun résultat comme cela apparaît dans leurs Procès-Verbaux d'audition. Tout intervenant pour porter secours à ces casques bleus était refoulé par les armes.

2. QUANT AU DROIT

Les faits ci-haut énoncés sont incriminés par le Code Pénal Militaire Rwandais spécialement en son article 452-2°, 3°, 4° et 7° qui détermine les infractions militaires. Certaines personnes peuvent aussi être frappées par les dispositions relatives à la non-assistance d'une personne en péril.

3. LES PERSONNES INTERROGÉES

- Lt Col NUBAHA qui était Comd Camp KIGALI au moment des faits
- Lt Col i.G NDAHIMANA J.M.Vianney qui était Comd 'BASE AR au moment des faits et qui est arrivé sur les lieux
- Lt Col KANYANDEKWE Emmanuel. Officier du Bureau G3 à l'EM AR et qui est arrivé sur les lieux
- Major NTUYAHAGA Bernard, Officier du Bureau G4 et qui a transporté les casques bleus vers le Camp KIGALI
- Major NTAMAGEZO Gérard qui était Officier de Permanence à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise.
- AC SEBUTIYONGERA Jean léonard. Sous-Officier résident au Camp KIGALI et qui est arrivé sur les lieux
- AC KAGANGO Ephrem, Sous-Officier résident au Camp KIGALI, travaillant à l'EM AR Bureau G2 et qui est arrivé sur les lieux

La Commission aurait souhaité entendre le Général-Major ROMEO Dallaire, Comd de la MINUAR qui a été informé en présence du Lt Col NUBAHA Laurent, par un Officier casque bleu Malien ou Sénégalais libéré par les mutins, de la situation qui prévalait au Camp KIGALI. De cette audition l'on pourrait savoir s'il y aurait eu des tentatives de sauver la situation. Certains casques bleus venaient de mourir tandis que d'autres étaient encore vivants.

4. AVIS SUR LES RESPONSABILITES

Les auteurs des tueries de ces casques bleus belges sont bel et bien les militaires rwandais qui se trouvaient au Camp KIGALI. Néanmoins de toutes les interrogatoires menées, il ressort que la confusion et la brutalité qui régnaient sur les lieux n'ont pas permis d'identifier individuellement les criminels. Toutefois la cause directe n'est que cette rumeur qui aurait circulé et qui a été prise pour vérité par ces militaires suite à une opinion qui avait pris naissance dans certains milieux politiques rwandais contre les militaires belges à cause de leur comportement durant la période des hostilités au Rwanda.

En effet, la venue des militaires belges dans la MINUAR pour la protection de la Ville de KIGALI avait été fortement contestée par certains milieux politiques. Après leur arrivée, ils se seraient eux-mêmes compromis par leurs agissements :

- Ils auraient attaqué le domicile de Monsieur BARAYAGWIZA Jean Bosco, membre influent du Parti C.D.R
- D'après les affirmations des témoins, ils auraient malmené la fille du Colonel SERUBUGA;

- La population qui portait la médaille du Président était devenue la cible des tracasseries des casques bleus belges sur les barrières de contrôle.
- Ces faits s'étaient répandus et véhiculés dans l'opinion nationale par les journaux et par la Radio.

En plus de ces agissements enregistrés, un fait est venu comme une goutte qui a fait déborder l'océan. Ce fait c'est l'abattage du Mystère 50 présidentiel qui était sur le point d'atterrir à l'Aéroport de KANOMBE alors gardé par les casques bleus belges avec comme résultat que les militaires ont perdu leur Président HABYARIMANA, leur Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise le Général-Major NSABIMANA Déogratias ainsi que leur médecin en la personne du Docteur AKINGENEYE Emmanuel pour ne citer que ceux-là. La réaction spontanée et incontrôlée des militaires affolés et donc le niveau intellectuel ne leur permettait pas de mesurer les conséquences de leurs actes à coûté la vie aux dix casques bleus belges et à bien d'autres personnes. Ce n'est que hélas regrettable. Comme il ressort des P.V d'audition, personne n'a donné l'ordre de s'attaquer aux casques bleus et personne n'a préparé leur meurtre. Mais n'était-il pas possible de limiter les dégâts ? Le constat est que tout cadre militaire rwandais qui a tenté de secourir ces Belges a été refoulé par les mutins. Ce cadre ne pouvait pas faire usage de la force car ne disposant d'aucun moyen de contraindre les mutins par la force eu égard à ce qui était prévu par les Accords d'ARUSHA sur la consignation des armes. L'examen des accords de paix d'ARUSHA et du Protocole de KINIHIRA permet de trouver qui avait la possibilité de faire quelque chose pour limiter les dégâts à savoir la MINUAR en général et le Contingent BELGE de la MINUAR en particulier qui avait pour mission d'assurer la sécurité de la Ville de KIGALI. Alors quelle a été leur réaction ?

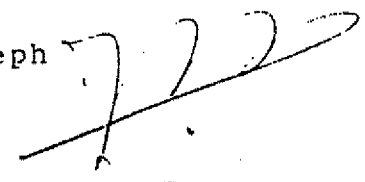
Le Général DALLAIRE, Commandant de la MINUAR a été au courant que les dix casques bleus étaient au Camp KIGALI et qu'ils étaient en danger. Les observateurs militaires de la MINUAR du Camp KIGALI auraient-ils tenté quelque chose ou alerté le Commandement de la MINUAR pour empêcher les militaires de s'emparer des magasins d'armement qui étaient sous leur surveillance ? La responsabilité du Commandement de la MINUAR pour non assistance des personnes en danger alors qu'il a été informé et qu'il disposait de moyens pour le faire ne pourra être établi qu'après son audition puisque c'est lui qui était chargé de la sécurité dans la Ville de KIGALI.

5. CONCLUSION

La dégradation de la situation tactique dans tous les Secteurs opérationnels, notamment dans la Ville de KIGALI et la confusion conséquente toujours grandissante dans tout le pays en pleine guerre civile depuis l'assassinat du Président HABYARIMANA le 06 Avril 1994, ne permettent pas, au stade actuel, à la Commission de poursuivre l'enquête. C'est pourquoi nous vous transmettons ces quelques bribes de renseignements frais et recommandons la continuation des investigations dès que la situation le permettra.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

Pour la Commission:

- Colonel MURASAMPONGO Joseph 

- Major MUGARAGU Léodomir 

- Capitaine MUGARURA Alexandre 

P.V. D'AUDITION DU Lt Col NUBAHA Laurent

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze, le Vingt Cinquième jour du mois d'Avril, devant nous MURASAMPONGO Joseph, Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OFFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR survenu le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI comparaît le nommé NUBAHA Laurent, Lieutenant-Colonel, Commandant BASE AR, qui répond comme suit à nos questions en Français, langue de son choix.

Q1 : En date du 07 Avril 1994, des militaires Belges de la MINUAR ont été tués au Camp KIGALI. Vous étiez alors Comd Camp KIGALI. Avez-vous assisté à ce drame ?

R1 : Je n'ai assisté qu'à une partie de ce drame.

Q2 : A quel moment êtes-vous arrivé sur les lieux ?

R2 : Etant chez moi à REMERA II, je suis intervenu sur appel téléphonique capté par mon épouse qui, dans la suite, a été tuée avec mes enfants et domestiques par le F.P.R. Quand je suis arrivé sur les lieux des faits, j'y ai trouvé couchés 4 blancs en agonie et un attroupement de militaires rwandais très agités. Dans l'un des bureaux sis à l'entrée du Camp KIGALI, étaient également 6 autres blancs plus un noir de la MINUAR. C'était vers 10h00 dépassées.

Q3 : Etes-vous resté au Camp jusqu'à la fin des tueries ?

R3 : Oui, je suis resté au Camp KIGALI. Toutefois, j'étais aussi préoccupé par la situation de ma famille qui venait d'être encerclé par le F.P.R à REMERA II ce jour vers 14h00. Je suivais l'évolution de cette 2ème situation par téléphone en demandant secours de gauche à droite.

Q4 : Combien de militaires Belges ont péri dans l'incident ?

R4 : Dix militaires Belges ont trouvé la mort dans cet incident du 07 Avril 1994. C'est vers 16h00 que les corps ont été conduits à la morgue du Centre Hospitalier de KIGALI. Il en a été de même que pour le corps d'un Caporal NON autrement identifié qui avait été abattu par un des casques bleus à l'intérieur de la salle qu'ils occupaient. Le Caporal en question s'était fait arracher son arme qui l'a tué par le Lieutenant Belge lorsqu'il voulait entrer à tout prix dans la salle occupée par les victimes.

Q5 : Racontez-nous le déroulement des faits ?

R5 : Complémentairement à ce que j'ai dit avant, les militaires rwandais présents sur les lieux du drame étaient en colère extrême, certains criant qu'ils ont cette fois-là les auteurs des tirs sur l'avion présidentiel et qui ont ainsi donné la mort à leurs Chefs dont le Président HABYARIMANA Juvénal et le Général-major NSABIMANA Déogratias. Certains de ces militaires rwandais étaient équipés de bâtons et de massues donc d'armes blanches diversifiées tandis que les autres étaient en armes à feu. Il y avait aussi ceux qui n'avaient rien du tout. Six blancs plus un noir de la MINUAR se trouvaient désolés et apparemment sans arme à l'intérieur de la salle, les 4 autres blancs restant agonisant en dehors de celle-ci.

A mon arrivée, j'ai aidé les autres dont le Lieutenant-Colonel KANYANDEKWE et autres Officiers ainsi que les Sous-Officiers de divers échelons de l'hierarchie qui s'y sont succédés pour arrêter l'animosité des tueurs et ainsi bloquer l'attaque furieuse dirigée contre ces blancs par les militaires rwandais.

Mais, la pression devenant de plus en plus très élevée et notre résistance de moins en moins efficace tout en ralentissant les mouvements vers les victimes, les militaires rwandais très énervés se sont dans la suite décidés de nous éliminer à l'arme d'abord et d'atteindre ensuite et rapidement leurs objectifs.

C'est à partir de ce moment où je me suis empressé pour aller en informer le Directeur de Cabinet du Ministre de la Défense le Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste ainsi que le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie, le Général-Major NDINDILYIMANA Augustin en pleine réunion des Commandants d'Unités et des Commandants de Secteurs à l'Ecole Supérieure Militaire de KIGALI en vue d'obtenir leur intervention, la situation très critique n'étant plus maîtrisable et à mon niveau et à celui des autres intervenants initiaux dans l'affaire. Aucun des assaillants n'obéissait à l'ordre de qui que ce soit supérieur à lui dans l'hierarchie.

A la sortie de cette salle de réunion, j'ai croisé dans la cour extérieure de l'E.S.M., le Général ROMEO Dallaire Commandant de la MINUAR qui a été immédiatement informé de la situation qui prévalait au Camp KIGALI. Sans faire quoi que ce soit, cet Officier Général a pris le large en direction du Centre Ville KIGALI en compagnie du noir rescapé qui avait été détaché du groupe par les tueurs.

La situation très tendue du Camp n'est demeurée jusqu'à l'élimination totale des blancs, le noir de la MINUAR étant sortie de la salle à travers la fenêtre et parti avec le Général ROMEO Dallaire. Je n'ai assisté à aucun secours des éléments de la MINUAR pourtant saisie du problème et chargée du maintien de l'ordre dans la Ville de KIGALI en collaboration avec la Gendarmerie Nationale.

Les autres intervenants s'étaient avérés impuissants pour arrêter les massacres car ils étaient eux-mêmes devenus des cibles.

Q6 : Puisque ces militaires n'ont pas été tués au même moment de la journée, comment expliquez-vous que vous n'avez rien fait pour sauver ceux qui pouvaient l'être ?

R6 : Bien vouloir vous référer à la réponse précédente pour ne pas dire que rien n'a été fait pour sauver les militaires belges alors qu'aucun effort n'a été ménagé à cet effet sans résultat satisfaisant.

Par ailleurs, tous les Commandants des Unités du Camp KIGALI sont venus au secours en temps utile; de même que certains Officiers et Sous-Officiers du Camp, de l'Etat-Major et du Cabinet du Ministre de la Défense qui ont, sur place, conjugué leurs efforts pour étouffer la mutinerie mais sans résultat escompté.

Divers échelons ont été alertés pour secourir. Si une possibilité quelconque apte à les sauver existait quelque part ailleurs; elle aurait, je pense, été exploitée à toute fin utile et je répète que même la MINUAR qui avait été avisée à travers son Commandant, le Général ROMEO Dallaire, et qui avait les moyens d'intervention, n'a rien fait.

Q7 : Quelles sont les Unités qui étaient cantonnées au Camp KIGALI le jour de l'incident ?

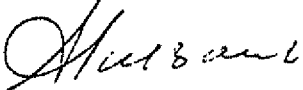
- R7 : Toutes les Unités du Camp KIGALI à savoir Bn RECCE - BASE AR - Cie MUS - Cie QG - E S M. Accessoirement, il faut ajouter la présence au Camp KIGALI de plusieurs hommes de passage, des infirmes et autres blessés de guerre.
- Q8 : Connaissez-vous nommément les militaires qui ont commis ces tueries ? Si Oui, quelles sont les mesures prises à leur encontre ?
- R8 : NON.
- Q9 : Dans quelles circonstances ces militaires Belges sont ils arrivés au Camp ?
- R9 : Cette question est à poser au Major NTUYAHAGA Bernard qui, d'après certaines informations, les a conduits au Camp KIGALI à mon absence.
- Q10: D'après vous, pourquoi ces Militaires qui étaient au Camp KIGALI se sont pris aux Militaires Belges de la MINUAR pour les tuer ?
- R10: Une rumeur à origine m'inconnue et selon laquelle ces militaires Belges auraient descendu l'avion présidentiel circulait au Camp KIGALI à mon arrivée et serait le mobile de l'affaire. A partir de cette rumeur, les militaires rwandais se sont mis en colère et ont voulu, selon eux-mêmes, venger à tout prix leur Président et leur Chef d'Etat-Major ainsi que leur Médecin en la personne du Docteur AKINGENEYE Emmanuel qui ont trouvé la mort dans le même avion.
- Q11: N'avez-vous rien d'autres à ajouter ?
- R11: J'estime qu'il faut remonter à l'origine des faits et poser des questions à diverses catégories de militaires pour mieux savoir les mobiles et motifs de ces meurtres des casques bleus belges au Camp militaire de KIGALI.

Après lecture faite, le comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

Le Comparant

Lt Col NUBAHA Laurent

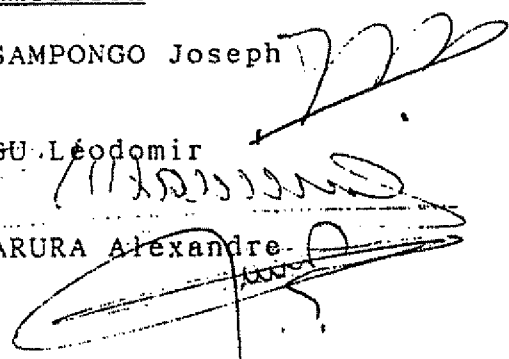


La Commission

Colonel MURASAMPONGO Joseph

Major MUGARAGU Léodomir

Capitaine MUGARURA Alexandre



PV D'AUDITION DU MAJOR NTUYAHAGA Bernard

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le cinquième jour du mois de Mai, devant nous, MURASAMPONGO Joseph, Colonel, MUGARAGI Léodomir, Major et MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0000 / CFSR.2.5 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR au Camp KIGALI en date du 07 Avril 1994, nous trouvant au Camp KIGALI, comparait le nommé NTUYAHAGA Bernard, Major, Officier du bureau G4 EM AR qui réponds comme suit à nos questions en Français, langue de son choix:

Q.1 En date du 07 Avril 1994, il y a eu des militaires belges de la MINUAR qui ont été tués au Camp KIGALI et d'après les informations reçues, c'est vous qui venez de les y conduire.

Dans quelles circonstances les avez-vous conduit là-bas?

R.1 Je venais de quitter mon habitation à bord d'un minibus pour me rendre au service à l'Etat-Major de l'AR où je travaille actuellement.

Arrivé à la hauteur de l'Ecole Supérieure Militaire, des militaires de la MINUAR Blancs et Noirs m'ont arrêté et demandé de les déposer à leur bureau se trouvant au Camp KIGALI en disant qu'ils avaient un message urgent à envoyer à leurs chefs.

Je les ai embarqués et déposés à leur poste, là-bas il y avait même d'autres militaires de la MINUAR et puis j'ai continué ma route pour le service.

Q.2 Au moment de l'embarquement, ces militaires de la MINUAR étaient dans quelle tenue? Avaient-ils leurs armes?

R.2 Ces militaires de la MINUAR étaient en tenue de combat avec gilets anti-balles et apparemment je n'ai pas pu remarquer d'armes.

Q.3 Ils étaient à combien au moment de l'embarquement?

R.3 Je n'ai pas pu les compter mais j'ai remarqué que les Blancs étaient plus nombreux que les Noirs.

Q.4 Il était quelle heure au moment où vous les avez embarqués?

R.4 C'était vers 09h00.

Q.5 Comment, par qui et dans quelle ambiance ont-ils été reçus au Camp KIGALI?

R.5 Ils ont été reçus par une équipe de la MINUAR et dans une ambiance normale malgré l'inquiétude qu'on pouvait lire dans les visages de tout le monde suite à la mort du Chef de l'Etat et du Chef d'Etat-Major de l'Armée.

Q.6 Dans la suite, les militaires belges de la MINUAR qui étaient au Camp KIGALI ont été tués par les militaires rwandais qui se trouvaient au Camp. Par quelle voie et à quelle heure avez-vous pris connaissance du désastre?

R.6 J'étais au bureau et vers 10H00 j'ai entendu beaucoup de bruit venant du Camp KIGALI. Je suis sorti pour voir ce qui se passait. Il y avait beaucoup de militaires furieux autour du poste de la MINUAR entrain de crier et de tirer sur le bureau de la MINUAR et quelques corps gisaient déjà au sol. Toute tentative d'arrêter ces tueries s'est avérée vaine.

Q.7 D'après vous, comment expliquez-vous le fait que les militaires du Camp KIGALI se sont pris au militaires belges de la MINUAR pour les tuer?

R.7 Il y a des bruits qui ont circulé dans le Camp, par je ne sais qui, disant que les Belges, en complicité avec le FPR, qui ont tiré sur l'avion présidentiel se trouvent déjà au Camp KIGALI pour suivre l'atmosphère qui règne là-bas.

Q.8 N'avez-vous rien d'autre à ajouter?

R.8 Rien.

Après lecture faite, le Comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous.
Nous jurons que le présent PV est sincère.

Le Comparant

Major NTUYAHAGA Bernard

La Commission

Colonel MURASAMPONGO Joseph

Major MUGARAGU Léodomir

Capitaine MUGARURA Alexandre

P.V. D'AUDITION DU Lt Col i.G NDAHIMANA J.M.Vianney

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze, le Vingt Septième jour du mois d'Avril, devant nous MURASAMPONGO Joseph, Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OFFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR survenu le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI, comparait le nommé NDAHIMANA Jean Marie Vianney. Lieutenant-Colonel i.G, Commandant Camp KIGALI, qui répond comme suit à nos questions en Français, langue de son choix.

Q1 : En date du 07 Avril 1994, des militaires belges de la MINUAR ont été tués au Camp KIGALI. Vous étiez alors Commandant BASE AR, Unité implantée au Camp KIGALI, êtes-vous arrivé sur les lieux ? Dans quelles circonstances ?

R1 : Oui. En ce moment, j'étais au Bureau dans mon Unité non loin de là. Quand j'ai entendu des coups de feux au Camp, j'ai téléphoné au corps de garde pour savoir de quoi il s'agit et m'ont répondu que les militaires rwandais frappaient et voulaient tuer les militaires belges de la MINUAR. J'ai demandé si le Commandant du Camp était là et ils m'ont dits non. Je me suis rendu directement sur place.

Q2 : Comment avez-vous trouvé la situation à votre arrivée ?

R2 : Arrivé sur place, j'ai trouvé une foule de militaires affolés et qui frappaient ces militaires belges. De ces derniers, quatre gisaient par terre presque morts. Par ailleurs, certains militaires, entre autres le Lt Col KANYANDEKWE - AC KAGANGO - AC SEBUTIYONGERA essayaient de rétablir la situation. Les autres militaires de la MINUAR se trouvaient dans le local attribué au poste de surveillance de la MINUAR au Camp KIGALI.

Q3 : Quelle a été votre initiative pour sauver ces personnes en danger et pour limiter les dégâts ?

R3 : Comme déjà dit, j'ai participé avec d'autres à essayer de rétablir de l'ordre mais en vain. Entre-temps, j'ai entendu des coups de feux en direction de l'enceinte de mon Unités. Directement je suis parti voir et arrivé au bureau j'ai avisé par téléphone le Comd Camp KIGALI de la situation qui régnait au Camp KIGALI. Peu de temps après, je suis allé à la réunion à l'E.S.M.

Q4 : En tant que Comd d'une Unité installée au Camp KIGALI, n'avez-vous pas remarqué au moins un militaire de votre Unité qui aurait participé à ces tueries ?

R4 : Personne.

Q5 : N'y a-t-il pas un autre militaire d'une autre Unité que vous auriez reconnu et qui participait à ces tueries ?

R5 : Je n'ai reconnu, pendant ce laps de temps, aucune figure, sauf ceux-là avec qui on essaie de contenir la situation.

QC : Combien de temps êtes-vous resté sur place et, à votre départ, quels étaient les dégâts ?

R6 : En estimant, au moins une demi-heure. Les dégâts, il n'y avait que quatre militaires dehors presque morts.

Q7 : Puisque ces militaires n'ont pas été tués en même temps, comment expliquez-vous que rien n'a pu être fait pour sauver ceux qui pouvaient l'être ?

R7 : Je ne peux pas affirmer que les autres n'ont rien fait. Mais, ceux avec qui nous étions ensemble, devant cette foule affolée et armée, nous avons essayé tout ce qu'on pouvait faire pour rétablir la situation mais sans résultats.

Q8 : A part votre Unité, quelles sont les autres Unités qui étaient cantonnées au Camp KIGALI ce jour là ?

R8 : Toutes les Unités du Camp devaient être présentes. c-à-dire Bn RECCE - Cie QG - Cie MUSIQUE - ESM - BASE AR - SS KIG.

Q9 : Pourriez-vous savoir si les Comd de ces Unités étaient présents au Camp KIGALI au moment de ces tueries ? Si Oui, sont-ils arrivés sur les lieux ?

R9 : Certains, je les ai vus, tels que Comd Camp KIGALI et Cie QG et Comd Bn RECCE.

Q10: D'après vous pourquoi ces militaires présents au Camp KIGALI se sont-ils pris aux militaires belges de la MINUAR pour les tuer ?

R10: Au même moment, on ne pouvait pas le savoir. Mais par après, une rumeur circulait comme quoi, se sont eux qui avaient abattu l'avion présidentiel dans la soirée du 06 Avril 1994.

Q11: Avez-vous quelques chose à ajouter ?

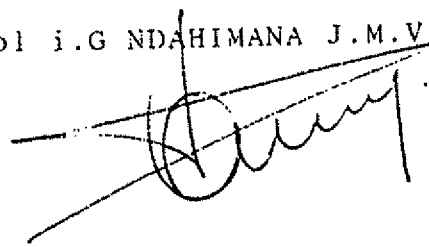
R11: RIEN.

Après lecture faite, le comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

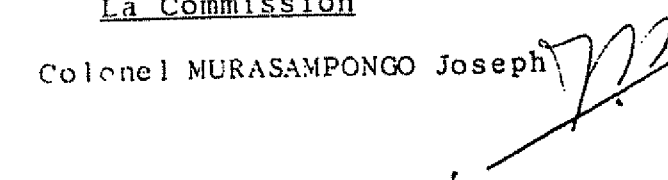
Le Comparant

Lt Col i.G NDAHIMANA J.M.Vianney

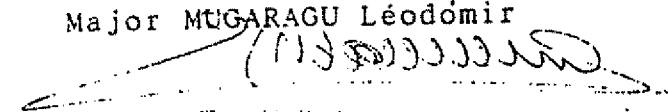


La Commission

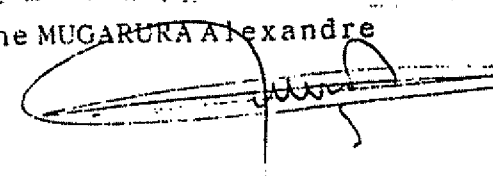
Colonel MURASAMPONGO Joseph



Major MUGARAGU Léodómir



Capitaine MUGARURA Alexandre



L'an Mil Neuf Cent Quatre-Vingt Quatorze, le Vingt-Sixième jour du mois d'Avril, devant nous, MURASAMPONGO Joseph, Colonel. MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OFFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR survenu le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI, comparait le nommé KANYANDEKWE Emmanuel, Lieutenant-Colonel, Officier du Bureau G3 EM AR, qui répond comme suit à nos question en Français, langue de son choix.

Q1 : En date du 07 Avril 1994, des militaires Belges de la MINUAR ont été tués au Camp KIGALI et vous êtes arrivés sur les lieux ? Pourriez-vous nous raconter comment vous y êtes arrivé ?

R1 : J'ai quitté l'EM AR à 0900B en voulant me rendre à l'E.S.M. où devait avoir lieu à 1000B une réunion regroupant les Etat-Majors (AR et Gd N) et les Comd Secteurs suite à la tragédie qui venait d'endeuiller tout le Pays à savoir la mort du Président de la République HABYARIMANA Juvénal.

Arrivé à hauteur du Camp KIGALI, j'ai remarqué un attroupement de militaires tout près du Corps de garde du Camp KIGALI et je m'y suis rendu pour m'enquérir de cette situation. A mon arrivée, j'ai vu quatre morts identifiés comme des militaires Belges de la MINUAR. J'ai également remarqué à l'intérieur d'une salle juste à côté du bureau du Comdt Camp KIGALI d'autres militaires de la MINUAR comprenant des Belges et des Noirs.

Q2 : Avez-vous pu savoir les raisons de la présence de ces militaires Belges de la MINUAR au Camp KIGALI ?

R2 : A mon arrivée, je n'ai pas su pourquoi, mais j'ai entendu dire par après qu'on les avait ramassé dans le quartier KIYOVU et que ce sont eux qui avaient descendu l'avion présidentiel.

Q3 : Comment avez-vous trouvé la situation à votre arrivée et quelle a été votre attitude pour empêcher ces tueries ou en limiter les dégâts ?

R3 : La situation était très tendue. Il y avait des militaires du Camp KIGALI qui voulaient forcer dans le local où étaient enfermés les militaires de la MINUAR. J'ai aidé certains Officiers qui étaient là à convaincre les militaires d'évacuer les lieux et de les persuader que le problème de ces militaires de la MINUAR sera résolu par le Commandement.

Au moment de ces tractations, j'ai vu venir les Comd des différentes unités de ces militaires du Camp KIGALI entre autres Lt Col NUBAHA, Lt Col NDAHIMANA et Maj NZUWONEMEYE qui sont vite entrés en action pour persuader ces militaires d'évacier mes moeux et je suis parti à l'E.S.M. pour assister à la réunion.

Q4 : Avez-vous identifié des militaires qui ont participé à ces tueries ?

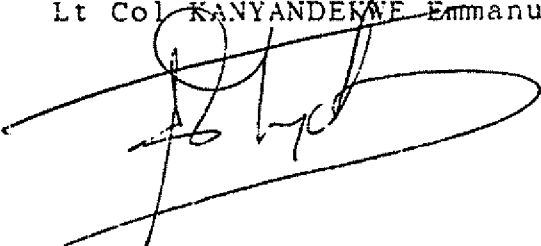
- R4 : Comme j'étais un Officier sans troupe à savoir Offr G3 EM AR, je n'ai reconnu personne parmi les militaires qui ont participé à ces tueries.
- Q5 : Combien de temps êtes-vous resté sur place et, à votre départ, quels étaient les dégâts ?
- R5 : J'y suis resté à peu près 30 minutes et je suis parti vers l'E.S.M. où devait se tenir la réunion. A mon départ il y avait 4 morts et j'ai appris par après que six autres ont été tués.
- Q6 : Puisque ces militaires n'ont pas été tués en même temps, comment expliquez-vous le fait que rien n'a pu être fait pour sauver ceux qui pouvaient l'être ?
- R6 : Le fait de n'avoir pas pu sauver les autres militaires Belges qui étaient enfermés peut s'expliquer d'après ce que j'ai vu de deux façons :
- Au fil et à mesure que l'on intimait ordre aux militaires d'évacuer les lieux, plus la colère montait et plus il y avait beaucoup d'attroupement des militaires en armes diverses qui comptaient parmi eux beaucoup d'instigateurs.
 - La situation s'est dégradée jusqu'à en arriver à une sorte de mutinerie de la part des militaires qui ont menacé de tirer sur certains Officiers qui les empêchaient d'accomplir leur forfait.
- Q7 : D'après vous, pourquoi ces militaires qui étaient au Camp KIGALI se sont pris aux militaires Belges de la MINUAR pour les tuer ?
- R7 : Comme je l'ai laissé entrevoir précédemment, ces militaires du Camp KIGALI se sont pris aux militaires Belges parce qu'ils étaient convaincus que c'étaient les militaires Belges qui avaient descendu l'avion présidentiel occasionnant la mort du Président HABYARIMANA et du Chef EM AR le Général-Major NSABIMANA adoré par beaucoup de militaires.
- Q8 : N'avez-vous rien à ajouter ?
- R8 : L'enquête doit continuer petit à petit après que les esprits se soient calmés.

Après lecture faite, le comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

Le Comparant

Lt Col KANYANDEKWE Emmanuel

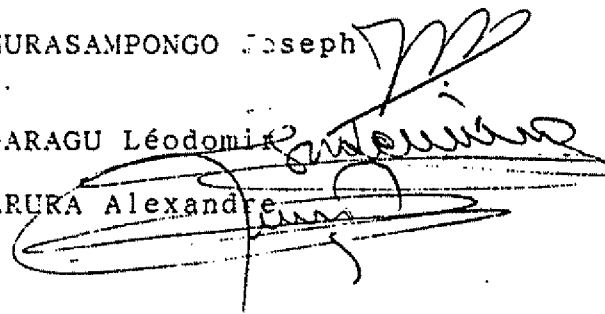


La Commission

Colonel MURASAMPONGO Joseph

Major MUGARAGU Léodomir

Capt MUGARURA Alexandre



L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze, le Vingt sixième jour du Mois d'Avril, devant nous, MURASAMPONGO Joseph, Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OFFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR survenu le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI, comparait le nommé NTAMAGEZO Gérard, major, Officier du Bureau G2 à l'EM AR, qui répond comme suit à nos questions en Français, langue de son choix :

Q1 : Pourriez-vous nous dire quelles ont été vos activités pour la journée du 07 Avril 1994 ?

R1 : J'étais Officier de Permanence à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise pendant la nuit du 06 AU 07 Avril 1994. C'est au cours de cette nuit, vers 20h30 qu'il y eut le triste événement, celui de l'assassinat du Président de la République Rwandaise et du Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise. Ayant passé toute la nuit blanche à l'Etat-Major, je me suis rendu chez moi, au Quartier KIYOVU vers 09h00 pour me laver et changer de tenue. A mon retour, je suis resté à l'Etat-Major jusqu'à la fin de la journée.

Q2 : Avez-vous su que la tuerie des Militaires Belges de la MINUAR était entrain de se commettre au Camp KIGALI à cette même date ? Si oui, comme l'avez vous su et quelle a été votre attitude ?

R2 : J'étais dans la salle des Opérations de l'Etat-Major, lorsque j'ai entendu beaucoup de bruits au Camp KIGALI. Alors, je suis sorti de la salle des Opérations et je me suis dirigé vers le Parking de l'Etat-Major où j'ai vu par le dessus du mur séparant l'enceinte de l'Etat-Major et celle du Camp KIGALI, des corps jonchés au sol devant les bureaux du Commandement du Camp KIGALI. C'est ainsi que j'ai su qu'il y avait des tueries. Alors je suis retourné dans la salle des opérations pour téléphoner à l'Ecole Supérieure Militaire (E.S.M.) où se tenait une réunion des Commandants de Secteurs et où participaient les Officiers d'Etat-Major. Le Centraliste de l'E.S.M. m'a fait savoir que les membres de la réunion avaient été au courant de la situation et que la réunion avait été suspendu à cet effet.

Q3 : Comment et combien ont-ils été tués ?

R3 : N'ayant pas été sur les lieux du crime, je ne sais pas préciser le matériel employé pour tuer ces casques bleus belges. j'ai appris par après des Officiers d'Etat-Major que 10 militaires belges avaient été tués.

Q4 : Quels en sont les auteurs et qu'est ce qui aurait pu se faire pour sauver ces vies humaines ?

Q4 : Les auteurs seraient des militaires rwandais. Etant Officier d'Etat-Major et n'ayant pas de troupe sous mon Commandement, je ne sais pas dire ni préciser les noms des massacreurs.

L'on sait que les militaires Rwandais étaient désarmés. Donc toutes les armes étaient au magasins. Comme les militaires rwandais s'étaient affolés, aucun militaire

NTS

rwandais, désarmé, ne pouvait les contenir sans y laisser sa peau. A mon avis, la MINUAR qui avait un détachement belge non loin du Camp KIGALI pouvait intervenir dans le cadre de sa mission d'assurer la sécurité de la Ville de KIGALI, au profit de ces innocents.

Q5 : D'après vous pourquoi ces militaires qui étaient au Camp KIGALI se sont pris aux militaires belges de la MINUAR pour les tuer ?

R5 : Il paraît, et je ne sais pas le confirmer parce que je ne l'ai pas entendu de mes propres oreilles, qu'un bruit avait circulé au Camp KIGALI comme quoi ces dix militaires belges auraient assassiné le Président HABYARIMANA et le Général-Major NSABIMANA Déogratias, leur Chef d'Etat-Major ainsi que leur Médecin, le Docteur AKINGENEYE.

Quand je fais une analyse personnelle, je constate qu'au début de la guerre d'Octobre 1990, le Gouvernement Belge a envoyé une Unité Para Cdo au Rwanda qui, par la suite est repartie subitement, malgré le souhait de certains milieux politiques rwandais de voir ces militaires belges rester au Rwanda aux côtés des FAR pour repousser l'assaillant. Ces milieux politiques ont qualifié ce départ comme un non sens.

La présence des militaires belges dans la MINUAR au cours de la guerre, n'a pas enchanté certains rwandais. En effet, deux militaires belges de la MINUAR auraient violé et attaqué la demeure de Monsieur BARAYAGWIZA Jean Bosco, Secrétaire Exécutif du Parti C.D.R., Coalition pour la Défense de la République, Parti de la Mouance Présidentielle.

Certains citoyens rwandais n'étaient donc pas contents de la présence des militaires belges à KIGALI. Ce courant n'aurait pas épargné certains militaires.

A mon avis, ces faux bruits et rumeurs qui auraient circulé autour et au Camp KIGALI, trouveraient l'essence dans ce contexte, je dirais historique, et par la suite ont été à la base de l'affolement et de la mutinerie des militaires Rwandais du Camp KIGALI.

Q6 : N'avez vous rien d'autre à ajouter ?

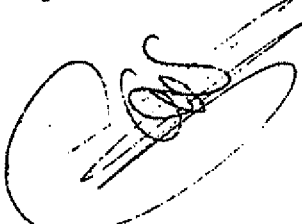
R6 : Je n'ai rien à ajouter.

Après lecture faite, le comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

Le Comparant

Major NTAMAGEZO Gérard

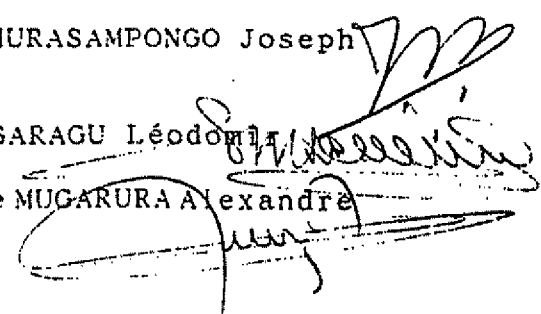


La Commission

Colonel MURASAMPONGO Joseph

Major MUGARAGU Léodomir

Capitaine MUGARURA Alexandre



P.V. D'AUDITION DE L'Adjudant-Chef SEBUTIYONGERA Léonard

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze, le Trentième jour du mois d'Avril, devant nous MURASAMPONGO Joseph Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OFFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR survenu le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI comparait le nommé SEBUTIYONGERA Léonard, Adjudant-Chef, Sous-Officier de la Compagnie QG, qui répond comme suit à nos questions en Français, langue de son choix.

Q1 : Où étiez-vous le 07 Avril 1994 et quel a été votre emploi du temps ce jour-là ?

R1 : Le 07 Avril 1994, j'ai été chez moi au Camp KIGALI pendant toute la journée mais je me suis déplacé dans l'avant-midi pour aller à la BASE AR et au Corps de Garde pour téléphoner. Le reste de la journée je me suis occupé à faire la lecture et à écouter la radio.

Q2 : En cette date du 07 Avril 1994 des militaires belges de la MINUAR ont été tués. Avez vous été au courant de cet incident ?

R2 : Oui parce que j'ai vu une partie de cet incident qui a eu lieu devant le bureau du Comd Camp et celui de la MINUAR.

Q3 : Racontez-nous comment vous l'avez su et ce que vous avez fait à partir de ce moment-là ?

R3 : Je venais de la BASE AR et j'ai passé au Corps de garde pour téléphoner. Arrive au Corps de garde, j'ai vu une grande foule de militaires à majorité des Caporaux et Soldats devant le Bureau du Comd Camp KIGALI et d'autres qui courraient vers le lieu. Je suis allé voir ce qui se passait. Ces Caporaux et Soldats criaient comme des fous, avaient encerclé 5 militaires Belges de la MINUAR qui étaient assis en tenue des punis (Capitula - Jersey - Bottines) et avaient commencé à les frapper avec des bâtons, des baïonnettes et des crosses en criant qu'ils ont tué le Président de la République. Avec quelques Officiers et Sous-Officiers nous avons essayé, en vain, de les empêcher et les ramener à l'ordre. Au lieu d'obéir, ils nous ont malmené et nous traité de complices avec ceux qui ont tué le Président de la République. La situation devenue difficile et après être blessé au doigt de la main gauche par une baïonnette, j'ai quitté le lieu parce qu'ils avaient commencé à tirer des coups de feux et à lancer des grenades dans le bureau de la MINUAR pour faire sortir ceux qui s'étaient cachés là-bas.

Q4 : Avez-vous pu savoir la raison de la présence de ces militaires belges de la MINUAR au Camp KIGALI ?



- R4 : Non à part que sur le lieu, il y a un Soldat que je ne connais pas le nom qui a dit aux autres que ces militaires Belges étaient amenés par un Officier rwandais qui déclarait qu'ils étaient attrapés à MASAKA et soupçonnés d'avoir tiré sur l'avion du Président de la République suivant les informations des militaires de la BANGLADESH.
- Q5 : Au moment où vous êtes arrivé sur les lieux quels sont les militaires que vous avez trouvé sur place ?
- R5 : A l'arrivée, j'étais avec l'AC KAGANGO Ephrem et l'AC MASHINGE, par après j'ai vu Lt Col NUBAHA, Lt Col NDAHIMANA, Lt Col KANYANDEKWE et Maj NTAMAGEZO.
- Q6 : Combien de temps êtes-vous resté sur place et quels sont les dégâts que vous avez pu constater ?
- R6 : Je suis arrivé sur les lieux vers 10h30 et quitté vers 12h15. 5 militaires belges de la MINUAR étaient déjà morts.
- Q7 : Avez-vous pu identifier des militaires qui ont participé à ces tueries ?
- R7 : Je n'ai pas pu identifier des militaires qui ont participé à ces tueries parce qu'ils étaient nombreux dans ce désordre et provenaient dans les différentes unités de KIGALI.
- Q8 : Puisque ces militaires Belges n'ont pas été tués en même temps, comment expliquez-vous que rien n'a pu être fait pour sauver ceux qui pouvaient l'être ?
- R8 : On a essayé mais en vain parce que nous n'avons pas d'armes pour riposter. Malgré que la MINUAR avait fermé les magasins de munitions et d'armes, les militaires à l'annonce de la mort du Président de la République avaient, par force, ouvert les magasins pour obtenir des armes et des munitions sans attendre l'ordre de leurs Comd d'Unités. On risquait de perdre la vie par la foule presque en folie.
- Q9 : D'après vous, pourquoi ces militaires qui étaient au Camp KIGALI se sont-ils pris aux militaires Belges de la MINUAR pour les tuer ?
- R9 : Je pense que l'incident a été causé par la mort du Président de la République et d'autres corollaires liés avec la mort du Président de la République parce que les militaires Belges de la MINUAR n'étaient pas bien vus par la population à cause du climat politique et leur façon de travail. Les militaires surtout les Caporaux et Soldats voyaient ça et allaient dans la population. Certains militaires Belges de la MINUAR avaient commencé à arracher les médailles du Président HABYARIMANA lorsqu'ils rencontraient les habitants qui les portaient. Ils avaient commencé à attaquer certains leaders politiques à leurs maisons (Monsieur Jean Bosco BARAYAGWIZA). Ils avaient crevé les pneus du véhicule du Colonel SERUBUGA Laurent. Les soldats voyaient les militaires belges de la MINUAR comme hostiles au Président HABYARIMANA.



Q10: N'avez-vous rien d'autre à ajouter ?

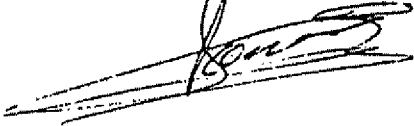
R10: J'ajoute qu'il n'y a personne qui a donné ordre de tuer ces militaires belges de la MINUAR d'après tout ce que j'ai entendu. La tenue qu'ils portaient (tenue de prisonniers) les a excités.

Après lecture faite, le comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

Le Comparant

AC SEBUTUYONGERA Jean Léonard

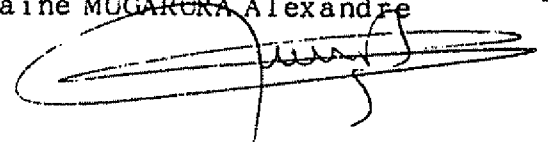


La Commission

Colonel MURASAMPONGO Joseph

Major MUGARAGU Léodomir

Capitaine MUGARERA Alexandre



P.V. D'AUDITION DE L'Adjudant-Chef KAGANGO Ephrem

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze, le Deuxième jour du mois de Mai, devant nous MURASAMPONGO Joseph Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, Membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OFFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des dix casques bleus belges de la MINUAR survenu le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI comparait le nommé KAGANGO Ephrem, Adjudant-Chef, Sous-Officier de la Compagnie QG, qui répond comme suit à nos questions en Français, langue de son choix.

Q1 : Où étiez-vous le 07 Avril 1994 et quel a été votre emploi du temps ce jour là ?

R1 : J'ai fait mon service de bureau depuis matin jusqu'à l'heure de fin de travail.

Q2 : En cette date du 07 Avril 1994, les militaires Belges de la MINUAR ont été tués au Camp KIGALI. Avez-vous été au courant de cet incident ?

R2 : Personne ne m'a mis au courant, seul l'écho provoqué par les militaires et sillonnant l'espace de l'Etat-Major m'a obligé de sortir de mon bureau pour aller me rendre compte de ce qui se passait. Sorti de l'Etat-Major, j'ai couru vers le corps de garde là où il y avait beaucoup des militaires agités et désordonnés qui criaient à haute voix : "Il faut les tuer, ils ont assassiné notre Président, ce sont les ennemis de notre Pays, ils sont acolytes des INKOTANYI, ils ont voulu aussi faire évader Madame Agathe ainsi de suite..".

Les militaires de la MINUAR eux étaient en position couchée et subissaient des Corps de bâtons en provenance de tout côtés sans se défendre. Ils criaient au secours. Je vis AC SEBUTIYONGERA en train de s'opposer aux militaires acharnés de battre ceux de la MINUAR, directement je me suis engagé aussi pour l'aider. Mais comme ils étaient très nombreux, armés des bâtons, des tronçons de bois, des pierres et des morceaux de fers, ils étaient trop agressifs, aucune chance n'était offerte pour pouvoir sauver les âmes de ces militaires belges impliqués.

Moi-même je fus battu et un coup de couteau tranchant m'a saisi le bras en criant que je suis aussi acolyte, j'ai pris fuite et je suis allé me faire soigner et me faire suturer la plaie, je saignais beaucoup. En quittant le lieu, personne n'était encore morte.

Q3 : Avez-vous pu savoir la raison de la présence de ces militaires belges de la MINUAR au Camp KIGALI ?

R3 : Par après, j'ai oui-dire qu'ils auraient été amenés là-bas au Corps de garde Camp KIGALI là où étaient les autres militaires de la MINUAR par le major NTUYAHAGA, qui aussi les rendait service en provenance de la garde de chez Agathe Madame Premier Ministre.

Q4 : Au moment où vous êtes arrivé sur les lieux quels sont les militaires que vous avez trouvés sur place ?

R4 : Beaucoup des militaires non identifiés en désordre, mêlés des blessés de guerre qui logent tout près du Corps de garde.

Q5 : Combien de temps êtes-vous restés sur place et quels sont les dégâts que vous avez pu constater ?

R5 : Je n'ai pas eu le temps ou la volonté de penser à l'heure, tout de suite à mon arrivée je me suis engagé au combat de défense de ces impliqués comme le faisait l'AC SEBUTIYONGERA et j'ai pris fuite après être battu et blessé par les militaires Rwandais qui m'ont attaqué volontairement et je pense que l'AC SEBUTIYONGERA aurait quitté l'endroit à cause des menaces de nos militaires. Quant aux dégâts, j'ai fui l'endroit avant que personne ne rende son âme.

Q6 : Avez-vous pu identifier les militaires qui ont participé à ces tueries ?

R6 : NON. je n'ai pas eu le temps.

Q7 : Puisque ces militaires belges n'ont pas été tués en même temps, comment expliquez-vous que rien n'a pu être fait pour sauver ceux qui pouvaient l'être ?

R7 : Moi, je ne sais pas pourquoi, ça c'est à demander aux autorités de la MINUAR, qui avaient tous les moyens de défense, des communications et les magasins d'armes de nos militaires en leurs mains.

Tous près de notre Etat-Major, la MINUAR campait au Lycée Notre Dame de Citeaux.

En plus encore, nos militaires malgré leur colère, leur agressivité, étaient équipés d'armes blanches qu'ils ramassaient auprès des cuisines ou dans les déchets abandonnés.

Nous apprenons que les militaires rwandais se seraient armés des fusils quelques temps après la destructions des portes des magasins d'armes gardés par la MINUAR.

Donc, la MINUAR devait avoir sauvé leurs frères encerclés et impliqués pour mourir.

Q8 : D'après vous, pourquoi ces militaires qui étaient au Camp KIGALI se sont-ils pris aux militaires belges de la MINUAR pour les tuer ?

R8 : Tous les militaires rwandais pensaient que notre Président venait d'être assassiné par les INKOTANYI à l'aide des militaires Belges et diverses opinions anti-belges circulaient dans les milieux politiques de KIGALI et ces milieux avaient une influence sur les militaires; Parmi ces opinions, on disait que :

- Les belges nous avaient refusé la livraison des armes et munitions achetées chez-eux.
- Les Belges nous avaient refusé leur soutien Politique, économique, militaire jusqu'au retrait de leurs Para Commando. venus pour défendre la Ville et l'aéroport de KIGALI.
- Mêlés aux contingents de la MINUAR venus dans notre Pays, les militaires Belges ne faisaient que le sabotage et semaient les désordres dans la Ville de KIGALI. ils se sont attaqués à nos militaires en permission, en voyage ou en mission. Ils ont attaqué nos politiciens même en détruisant leurs habitations : Exemple du Cas de BARAYAGWIZA qui habitait KIYOVU.
- Les militaires Rwandais se sentaient que les militaires Belges étaient devenus acolytes du "F P R" et en conséquence ennemis des Rwandais.

Q9 : N'avez-vous rien d'autre à ajouter ?

R9 :-La présence des blessés de guerre logeant tout près du Corps de Garde Camp KIGALI aurait été l'origine de la tuerie des militaires Belges car ces premiers gardent mal les rancunes des INKOTANYI. Les Belges alors étaient réputés acolytes.

-L'assassinat de Notre Président soulevait un esprit cynique de vengeance parmi nos militaires ainsi que parmi la population, les belges sont tombés dans les cas pareils, car aucun n'a donné le Commandement de tuer les militaires belges.

Après lecture faite, le comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

Le Comparant

Adjudant-Chef KAGANGO Ephrem

La Commission

Colonel MURASAMPONGO Joseph

Major MUGARAGU Léodomir

Capitaine MUGARURA Alexandre

DEMENTI DES FAUSSES ACCUSATIONS
DU FPR-KIGALI

1. A partir du 31 Mai 1995 des médias internationaux ont diffusé des informations sur le mandat d'arrêt international lancé par la BELGIQUE contre le Colonel BAGOSORA Théoneste, un autre officier des FAR dont le nom n'était pas mentionné et Monsieur Sylvain MUTABARUKA, ancien Bourgmestre de la Commune SAKÉ.
La BELGIQUE prétend que ces trois personnes ont joué un rôle important, chacun pour ce qui le concerne, dans les massacres interethniques qualifiés (à tort) de génocide au RWANDA l'an dernier, dans l'assassinat du Président Juvénal HABYARIMANA, de l'ancien Premier Ministre Agathe UWILINGIYIMANA et des dix para-commandos Belges qui assuraient la sécurité dudit Premier Ministre.
2. En relayant ces médias internationaux la Radio KIGALI a ajouté que la BELGIQUE n'a pas cité le nom de l'autre officier parce qu'elle suppose qu'il se trouverait au RWANDA.
3. Le 01 Juin 1995 la Radio KIGALI a laissé entendre que cet officier est le Lieutenant-Colonel NTIWIRAGABA Jean qui commandait le Camp KIGALI.
Cette façon d'inventer les noms en cherchant des boucs-émissaires témoigne encore davantage de la perfidie du FPR qui a toujours utilisé le mensonge médiatique pour intoxiquer l'opinion depuis le début de la guerre.
Tout d'abord il n'y a jamais eu dans les FORCES ARMEES RWANDAISES un officier qui porte ces noms. Ensuite celui qui commandait le Camp KIGALI ne s'y trouvait pas au moment où les dix Para-commandos belges ont été conduits à leur demande au poste de la MINUAR qui se trouvait au Camp KIGALI, par un véhicule qui passait près de la Résidence du Premier Ministre Agathe UWILINGIYIMANA. Il se trouvait à sa résidence à REMERA.
Ni le Colonel BAGOSORA Théoneste, ni le Commandant du Camp KIGALI, tous les deux absents au Camp KIGALI au moment de l'incident, ne pouvait donner l'ordre de tuer les dix Para-commandos belges.
Ces deux officiers n'étaient pas en liaison avec le véhicule qui a conduit les dix Para-commandos au Camp KIGALI, et ne savaient pas que les intéressés pouvaient être ramassés quelque part. C'est par hasard et malheur que le Lieutenant qui commandait le Détachement belge a indiqué à l'équipage dudit véhicule le poste de la MINUAR au Camp KIGALI, lorsque le responsable du véhicule a demandé où ce Détachement voulait qu'on le conduise.

Si par exemple le Commandant du Détachement avait indiqué le poste de la MINUAR qui se trouvait au Groupe Scolaire Notre Dame de Citeaux ou à l'Hôtel des Mille Collines, le drame du Camp KIGALI ne se serait pas produit.

4. La BELGIQUE est plutôt de connivence avec le FPR pour parer au plus pressé et chercher à se disculper par diversion en pointant du doigt des boucs-émissaires, parce que la MINUAR Belge, le FPR et le Général ROMEO DALLAIRE, sont les premiers suspects dans l'assassinat du Président Juvénal HABYARIMANA qui a déclenché les massacres interethniques. En tuant le Président HABYARIMANA le FPR et la MINUAR voulaient bien déclencher une guerre civile pour trouver le prétexte de reprendre la guerre et faire avorter les Accords d'ARUSHA dont le FPR avait depuis longtemps entravé la mise en application, sans mesurer l'ampleur des dégâts qui allaient survenir.

C'est en cherchant les boucs-émissaires que le FPR et ses alliés parviendront à évincer et à anéantir toute l'élite HUTU qui peut dire la vérité sur les origines et les responsables du DRAME RWANDAIS.

5. Concernant le pseudo Lieutenant-Colonel NTIWIRAGABA Jean supposé être l'ancien Commandant du Camp KIGALI, il semble que le FPR, dans ses visées diaboliques d'anéantir l'élite HUTU veut culpabiliser le Colonel BEMSG NTIWIRAGABO Aloys qui était le Chef du Service de Renseignements Militaires. Conscient du fait que cet officier détient au moins une partie de la vérité et peut éclairer le Tribunal International, le FPR veut le neutraliser pour qu'il n'apparaisse pas comme témoin à sa charge.

Cet officier n'était donc pas le Commandant du Camp KIGALI. En outre il n'était pas au RWANDA le 07 Avril 1994. Il avait quitté le pays le 08 Avril 1994 pour une mission à YAOUNDE (CAMEROUN) où il participait à la Conférence du Comité Interministériel sur la sécurité en Afrique Centrale du 04 au 08 Avril 1994. Il n'est rentré au RWANDA que le 09 Avril 1994 en compagnie de l'ancien Ministre de la Défense, Monsieur Augustin BIZIMANA qui l'avait rejoint à YAOUNDE le 06 Avril 1994 au soir.

6. Cet officier a quitté KIGALI sans savoir que le Président HABYARIMANA allait se rendre en TANZANIE. Il ne pouvait donc pas participer à son assassinat le 06 Avril 1994, ni à celui du Premier Ministre le 07 Avril 1994. Il ne pouvait non plus commander l'assassinat des Paracommandos belges.

7. En conclusion, les Para-commandos belges sont arrivés au Camp KIGALI par hasard et sur leur demande. Personne ne savait qu'ils pouvaient être ramassés sur la voie publique par un véhicule de passage. A leur arrivée au Camp, le Commandant Camp n'y était pas.

Lorsqu'il est arrivé la situation était déjà irréversible et indomptable. Les para-commandos belges ont été tués par la population du Camp KIGALI en colère qui, d'une façon ou d'une autre, venait d'apprendre la présence des militaires belges contre lesquels la majorité des Rwandais avaient déjà manifesté le refus par le fait que la BELGIQUE abritait le siège du FPR et avait défendu sa cause dès le début de la guerre.

D'autre part les renseignements selon lesquels le FPR allait tuer le Président de la République en complicité avec la MINUAR belge avaient certainement filtré.

En pointant du doigt certains officiers, le FPR et ses alliés cherchent les Boucs-émissaires pour les neutraliser et se disculper par des manœuvres de diversion.

NTIWIRAGABO Aloys
Colonel BEMSG

